Concerne : le projet d’aménagement de la Friche Josaphat.

Bruxelles, le 23 novembre 2019

Chère madame, cher monsieur,

La Région mène une politique d'urbanisme contraire à sa propre politique de mobilité et inconciliable avec son discours sur l'urgence écologique : des projets de bétonisation qui entrent en contradiction avec les objectifs et ambitions de Good move, du PRDD et du plan énergie climat.

Ce projet de PAD Josaphat propose en effet la construction d'un quartier pharaonique, trop dense et mal raccordé au tissu existant :

* Le site Josaphat est ceint par des voies proches de la saturation. Or, avec le PAD Josaphat, plus de 5500 déplacements auto viendraient quotidiennement s'y ajouter. C'est inimaginable. Et c'est contraire aux ambitions du plan Good move .
* Le remplacement d'une friche à haute valeur écologique de 25 ha par un fin couloir de 2,6ha et quelques zones vertes résiduelles est susceptible de fragiliser tout le maillage vert bruxellois. C'est incompatible avec le PRDD et le Plan climat notamment.
* A terme, dans le cadre de ce projet de PAD, le parc de logement serait largement privatisé : entre 73 et 78% de logements privés ou privatisables sur un terrain 100% public, ce n'est pas acceptable. Ce qui est public doit tout simplement rester public.

Nous, Bruxellois(es), Schaerbeekois demandons

1. un moratoire sur le PAD Josaphat. Cette demande n'est en fin de compte qu'une conséquence logique du diagnostic qui a été posé par le Bouwmeester, Kristaan Borret (pour qui la densification de Bruxelles a atteint son paroxysme et requiert une pause de dix ans).

2. l'annulation des projets qui supposent la destruction d'une biodiversité impossible à compenser. C'est le cas du Projet de PAD Josaphat, qui suppose la bétonisation d'environ 19,5 hectares, que les naturalistes considèrent aujourd'hui comme un des principaux spots de biodiversité de la capitale. Dans le contexte actuel, il est important de maintenir et préserver ce spot.

3. Nous demandons une politique de Participation citoyenne digne de ce nom et la remise en cause des PADs (qui court-circuitent la hiérarchie des normes et constituent, dans le nouveau code d'aménagement du territoire, un outil destruction du pouvoir des citoyens). Les citoyens ne veulent pas être consultés sur des projets clé sur porte qui leur sont présentés quand le cahier des charges est déjà fait, mais en amont de la procédure… la ville n' appartient pas aux promoteurs.